

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de  
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de  
**BEZIERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAURENS**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19  
En exercice : 19Quorum : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 18  
Présents : 15  
Absents : 1  
Pouvoirs : 3

Date de la convocation :

13/05/2026

**DELIBERATION n° 2026-47**

*L'an deux mille vingt-Six,  
Le 21 Mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.*

**Présents :**

**Mesdames** APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.

**Messieurs** BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, FERREIRA Dimitri, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.

**Pouvoirs :****Mandants**

M. BESSIERE Michel  
M. ESPIE Olivier  
M. GUIBERT Antoine

**Mandataires**

M. FERREIRA Dimitri  
Mme BALP Coralie  
M. ROMERO Jacques

**Absents :** Monsieur BRAL Amédée

**Secrétaire de séance :** Monsieur NOFRE Olivier

**Désignation des représentants au sein de l'assemblée général d'Hérault Ingénierie**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Vu les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Monsieur le Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la Commune de Laurens a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité ou établissement représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

Il est proposé :

- De désigner Monsieur ROMERO Jacques en qualité de titulaire ainsi que Monsieur LAPORTE Jean-Pierre en qualité de suppléant pour représenter la Commune de Laurens à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

**Le Conseil Municipal,**  
**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le**  
**Maire, Après en avoir délibéré,**  
**Par 18 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS**

**ACCEPTÉ** de désigner Monsieur ROMERO Jacques en qualité de titulaire ainsi que Monsieur LAPORTE Jean-Pierre en qualité de suppléant pour représenter la Commune de Laurens à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Laurens, le 21 Mai 2026  
Le Maire,  
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,  
Le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jacques ROMERO

La Secrétaire de Séance  
Olivier NOFRE

